



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JANVIER 2020

*Excusés : M. Mc Mullin Fernandez pouvoir à L. Gabillon
Secrétaire de séance : B. Denis*

Absents : A. Broucke, O. Chanel, Y. Muet

DELIBERATIONS

- **Autorisation des dépenses d'investissement dans la limite d'un quart des crédits du budget 2019 :** on a l'autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget 2019 mais il faut autoriser Monsieur le Maire à engager les dépenses d'investissement, avant le vote du budget primitif 2020, dans les limites fixées par la réglementation, c'est-à-dire $\frac{1}{4}$ du montant total des opérations du budget 2019, soit un montant de 134 675 €. *(Vote pour à l'unanimité)*
- **Demandes de subventions pour les travaux de performance énergétique dans le groupe scolaire Eugène Robert :** pour le passage de l'éclairage des bâtiments en LEDS, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à faire des demandes de subventions au Conseil départemental à la hauteur de 60 % des dépenses et au Conseil régional à la hauteur de 20 % des dépenses.
La somme totale des travaux se montant à 10 919,50 € HT, le plan de financement s'établit comme suit : Conseil régional 2 183,90 €, Conseil départemental 6 552 € et autofinancement communal 2 183,60 €. *(Vote pour à l'unanimité)*
- **Renouvellement CDD pour accroissement d'activité :** Un nouveau CDD est signé avec Madame Florence Loveno (secrétariat), allant du 28 janvier au 31 mars 2020. Ses horaires restent identiques, sur 28 heures hebdomadaires. *(Vote pour à l'unanimité)*
- **Modifications statutaires du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre (SMABB) :** La Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et l'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) a créé une nouvelle compétence : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI). Cette compétence peut être exercée par un Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'eau (EPAGE). Le SMABB devient donc un EPAGE et intègre deux nouvelles communes : Moras et Valencogne. *(Vote pour à l'unanimité)*

COMPTE RENDU DE REUNION

Commission communication : finalisation de l'édition 2020 du journal « Les échos du dindon »

INFORMATIONS

- Remboursement d'un indu de la taxe d'aménagement pour la somme de 2 198,99 €.
- Recensement de la population : suite au recensement réalisé en 2017, la population municipale est de 1057 personnes.
- Restaurant scolaire : le 10 janvier, les enfants ont eu la surprise de voir arriver deux Food trucks, un pour le salé (surimi, nuggets, frites, fromage) et un pour le sucré (gaufre). En plus du repas, copieux et bon, l'équipe a proposé une animation. Ce fut un moment festif, bien apprécié. Le camion « sucré » reviendra, avec des glaces.
- Suite à une réunion avec le SMND au sujet du tri au restaurant scolaire, il faudrait installer 3 bacs de compostage ; le tri serait réalisé avec et par les enfants. A cet effet, deux personnes du SMND

peuvent intervenir dans les classes pour expliquer le démarrage de l'action ainsi que sur le temps de restauration.

- Déploiement de la fibre optique : Isère Fibre ne peut intervenir que sur la voie publique. Dans les lotissements ayant une voie privée, à partir de 4 logements, Isère Fibre doit signer une convention avec les copropriétés. Tous les renseignements nécessaires se trouvent sur le site internet de la Mairie <http://www.serezindelatour.fr>
- Erratum : dans l'édition 2020 du journal communal « Les échos du dindon », sur la page d'état-civil, il manque l'inscription de la naissance de Gabriel Roque, né le 8 juillet 2019. La commission communication présente ses excuses à la famille.
- Prochaine purge des eaux le 14 février
- Prochaine réunion du Conseil le 13 février à 20h30.

mediatheque
CAPI

**QUAND
CAPI
CONTE**

**LA TOURNÉE
DES CONTES**
de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère
JANVIER - MARS 2020

« Contes et histoires du grenier »
Bruno Esnault

Samedi 01 février 2020
18h00 - Salle des Association

Sérézin de la Tour

Tour public – Spectacle de conteur gratuit – Entrée libre en fonction des places disponibles

<http://portail-mediathèque.capi-agglo.fr>

CAPI
Communauté
d'Agglomération
Porte de l'Isère

isère
LE DÉPARTEMENT